

**Bref aperçu**

**Date de création du fonds :** Mai 1994

**Date de création de la catégorie de fonds K :** Avril 2015

**Valeur totale du fonds :** 634,9 M\$

**Date de création des catégories de fonds L, M et Q :** Novembre 2014

**Gestionnaire de portefeuille :** Placements Empire Vie Inc.

**Rotation du portefeuille :** 59,94 %

CATÉGORIE	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ GARANTIE SUR LA PRESTATION AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) ANNUALISÉS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
K	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/75	2,46	-	-
L	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	75/100	2,38	10,33	368 096
M	Dépôt initial de 1 000 \$, 50 \$ par fonds	100/100	2,39	10,32	104 562
Q	Dépôt initial de 10 000 \$, 100 \$ par fonds	75/75	2,33	10,32	875 976

**Dans quoi le fonds investit-il?**

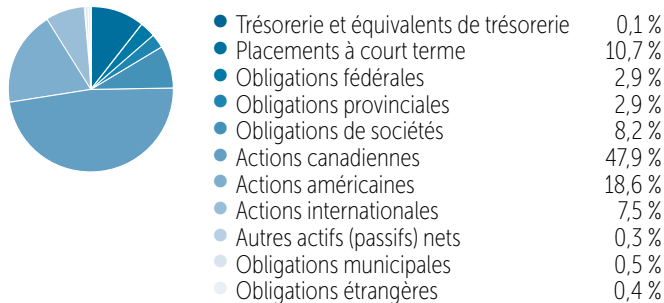
Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions canadiennes et de titres à revenu fixe canadiens.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS <sup>1</sup>	%
Imperial Oil Ltd 1,095 % 2 janv. 2015	3,6
Husky Energy 1,278 % 5 janv. 2015	3,1
Gouvernement du Canada 0,933 % 7 janv. 2015	2,4
Danaher Corp	2,1
Groupe CGI inc. 'A'	2,1
Constellation Software inc.	2,0
Toromont Industries Limited	2,0
Banque Royale du Canada	2,0
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,9
Union Pacific Corp.	0,2
<b>Total</b>	<b>21,4</b>

**Nombre total de placements : 154**

<sup>1</sup> En proportion de la valeur totale du fonds

**Répartition des placements (%)**



**Quel est le degré de risque?**



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

\* Le nom légal du fonds est le Fonds de répartition de l'actif.

**À qui le fonds s'adresse-t-il?**

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance et un revenu, souhaite investir principalement dans des actions et des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Les catégories de fonds K, L, M et Q existent depuis moins d'un an, même si le fonds a été créé en mai 1994. Nous déclarerons le rendement des catégories de fonds K, L, M et Q après une année d'existence.

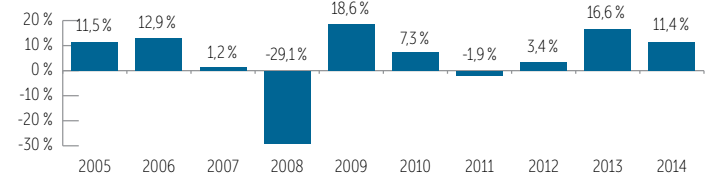
Les renseignements suivants indiquent le rendement de la catégorie A du fonds. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2004 détient 1 512,66 \$ le 31 décembre 2014. Ce montant correspond à une moyenne de 4,2 % par année.

**Rendements annuels**

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



**Y a-t-il des garanties?**

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Des frais d'assurance sont facturés pour les garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et les frais d'assurance.

## Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

### 1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS DE VENTE	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous choisissez le taux avec votre conseiller.</li> <li>Les frais d'entrée sont déduits du montant investi.</li> <li>Le montant des ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.</li> <li>Aucuns frais de retrait.</li> <li>Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.</li> </ul>
Frais de sortie Frais de vente différés (FVD)	<b>Si vous vendez dans les délais suivants : %</b> moins de 1 an 5,5 moins de 2 ans 5,0 moins de 3 ans 5,0 moins de 4 ans 4,0 moins de 5 ans 4,0 moins de 6 ans 3,0 moins de 7 ans 2,0 après 7 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %.</li> <li>La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.</li> <li>Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</li> </ul>
Frais de sortie Frais modiques (FVD)	<b>Si vous vendez dans les délais suivants : %</b> moins de 1 an 3,0 moins de 2 ans 2,5 moins de 3 ans 2,0 après 3 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,5 %.</li> <li>La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.</li> <li>Tous FVD que vous payez sont remis à l'Empire Vie.</li> </ul>

### 2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

#### Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,25 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de service est payée par l'Empire Vie. Son taux dépend de l'option de frais de vente que vous avez choisie.

### 3. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'assurance	Une charge qui sert à couvrir les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des contrats de fonds de placement garanti 75/75, 75/100 et 100/100 de l'Empire Vie. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds K (75/75) : 0,10 % Catégorie de fonds L (75/100) : 0,60 % Catégorie de fonds M (100/100) : 0,75 %
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la GR du contrat Catégorie Plus 2.1. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie sur une base mensuelle. Catégorie de fonds Q (75/75) : 1,50 %
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

### Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant le placement dans ce fonds, mais il se peut que vous ayez aussi peu que deux jours pour le faire. Veuillez consulter la page de présentation des aperçus des fonds qui fournit également les directives sur la façon d'obtenir plus d'information.

**Cet aperçu du fonds est complet seulement si la page de présentation des aperçus des fonds lui est annexée.**